



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danièle JUBAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Stéphanie MODDE	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT	
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Rapports adoptés les 8 et 22 octobre 2021 par la commission locale d'évaluation des charges transférées - Communication au conseil métropolitain

La commission locale des charges transférées (CLECT), composée de représentants des conseils municipaux des 23 communes membres, s'est réunie à deux reprises en octobre 2021 afin de statuer sur les deux dossiers suivants :

- l'évaluation des conséquences financières de la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par la commune de Perrigny-lès-Dijon à compter du 1^{er} janvier 2022 (en lieu et place de la métropole) → le rapport correspondant a été adopté le 8 octobre 2021 par la commission ;
- l'évaluation des conséquences financières de la mise en œuvre du nouveau schéma de mutualisation, et notamment de la participation des communes au financement du coût des services communs auxquels elles ont fait le choix d'adhérer (pour la période courant jusqu'en 2026), et la révision libre connexe/complémentaire de l'attribution de compensation de la Ville de Dijon → le rapport y afférent a été adopté le 22 octobre 2021 par la commission.

Conformément au Code général des impôts, et notamment à son article 1609 nonies C, les deux rapports de la CLECT doivent être transmis au conseil métropolitain, et sont donc annexés à la présente.

Il est proposé au conseil métropolitain de prendre acte de cette communication, en précisant que les conclusions desdits rapports seront prises en compte pour la fixation de l'attribution de compensation des communes pour les années 2021 et suivantes, également soumises à l'approbation du conseil métropolitain lors de sa présente séance.

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 ;

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de prendre acte** de la communication des deux rapports adoptés les 8 et 22 octobre 2021 par la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	